

Sels agro-alimentaires
Sel de déneigement
Pastilles pour adoucisseurs d'eau
Adoucisseurs : installation et entretien
Fontaine à eau sur réseau
Pastilles de sel pour piscines

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### CHLORURE DE SODIUM (sel raffiné)

### I - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : CHLORURE DE SODIUM

Fournisseur : AROMYS

La gare marchandise − Zl n<sup>3</sup> 37360 Neuillé Pont Pierre

### II - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique usuel/générique : Chlorure de sodium chlorure de sodium : 99,9 % minimum sur base sèche (dont % en poids: 39,4 % = Sodium : 60,6 % = chlorure

le sel est traité en part par millions d'agent anti-mottant non toxique:

hexacyanoferrure de sodium (E535)

Synonymes (A): sel

Numéro CAS (A):7647-14-5 Numéro EINECS : 231-598-3

Formule brute: NaCl

Famille chimique : sel inorganique

## **III - IDENTIFICATION DES DANGERS**

Inhalation: une haute concentration de poussière de sel peut créer une inflammation des muqueuses.

Contact avec la peau: en cas de contact prolongé avec la peau, le sel ou des solutions salées peuvent irriter la peau.

Contact avec les yeux: le sel et ses solutions ne sont pas toxiques, mais peuvent en cas de contact prolongé, causer des picotements.

Banque: C.I.O. Tours Nord - RIB 30047 14247 00040411301 88

Ingestion: l'ingestion de quantités excessives de sel peuvent provoguer des effets toxiques: une forte concentration peut entraîner des réactions inflammatoires dans les parties gastro-intestinales et peuvent provoquer le vomissement.

L'ingestion, particulièrement chez les jeunes enfants, de solutions fortement salées peuvent être parfois fatales.

## **IV - PREMIERS SECOURS**

Inhalation: respirer de l'air frais, mettre au repos, donner à boire si besoin.

Contact avec les yeux : rincer à l'eau. consulter éventuellement un médecin

Ingestion: (en grande quantité): en cas de malaise, consulter un médecin si le malade est conscient, faire boire abondamment.

Contact avec la peau: rincer à l'eau.

## V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Movens d'extinction appropriés : adapter l'agent d'extinction à

l'environnement

Dangers spécifiques: non combustible

au delà de 800℃, la vapeur émise peut être particu lièrement irritante.

#### VI - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Eviter un contact prolongé avec la peau, éviter l'inhalation de poussière concentrée; sinon, une manipulation normale est suffisante.

Méthodes de nettoyage : Récupérer à l'état sec. Evacuer pour élimination. Rincer abondamment les résidus à l'eau.

## **VII - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Manipulation : Pas d'autres spécifications

Stocker le récipient hermétiquement fermé et dans un endroit sec. Stockage:

S.A.R.L. au Capital de 8.000 € - SIRET: 442 559548 00023 - Code APE: 4638B - T.V.A. FR 80 442 559 548

Banque: C.I.O. Tours Nord - RIB 30047 14247 00040411301 88

### VIII - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipements de protection individuelle : protection respiratoire: pas nécessaire

protection des mains : nécessaire, en cas de contact prolongé

protection des yeux : pas nécessaire

Mesures d'hygiène industrielle: Se laver les mains après le travail

### IX - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique: poudre cristalline

Couleur : blanc Odeur : inodore

Changement d'etat

Valeur du pH : 50 g/l eau (20℃) : env. 6

Températures spécifiques : Point d'éclair : non applicable Température de fusion : 802℃ Température d'ébullition : 1413℃

Pression de vapeur : 2,4 mm Hg à 747℃ Caractéristiques d'explosivité : non applicable

Ininflammable

Masse volumique : 20℃ : 2.16 g/cm3 Densité apparente : env. 1140 kg/m3 Solubilité : dans l'eau 20℃ : 360 g/l

### X - STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : stable dans les conditions normales d'utilisations

Conditions à éviter : aucune Matières à éviter : aucune

Produits de décomposition dangereux : Aucune

### XI - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion de quantités élevées: nausées, vomissements.

DL50 (voie orale, rat): 3000 mg/kg.

Aucun effet toxique n'est à craindre en cas de manipulation appropriée. A

haute concentration: en cas de contact avec les yeux: irritation.

En cas d'inhalation, la poussière peut être irritante.

## XII - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité aigue

Poissons, espèces diverses, LC 50 , 96 heure(s), > 10000 mg/l Algues, ankistrodesmus falcatus, EC 50, 4800 mg/l Crustacés, Daphnia Magna, LC 50, 24 heurs > 3000 mg/l

Mobilité

Résultats : évaluation en cours

Résultats : possibilité d'accumulation de chlorure dans le sol et les plantes.

Dégradabilité abiotique

Résultats : évaluation en cours

Dégradabilité biotique

Résultats : évaluation en cours Potentiel de bioaccumulation Résultats : évaluation en cours

Appréciation : non dangeureux pour les organismes aquatiques.

## XIII - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes recommandées pour le produit : Il n'existe pas encore de réglementation uniforme concernant l'élimination des produits chimiques et leurs résidus au sein de la CE. Les produits chimiques et leurs résidus doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Leur élimination est réglementée par chaque Etat membre de la Communauté. Nous vous recommandons de prendre contact avec les autorités compétentes 'administration ou sociétés spécialisées dans l'élimination des déchets qui vous informeront des mesures à prendre en matière d'élimination.

Diluer abondamment avec de l'eau.

Méthodes recommandées pour emballage souillé : Se conformer aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur.

### **XIV - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

aucune particularité, ce produit étant non dangereux. pour le transport en vrac, les matériels utilisés ne doivent contenir aucun produit susceptible d'altérer la qualité du chlorure de sodium.

### **XV - IMFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Numéro CEE: 231-598-3

# **XVI - AUTRES INFORMATIONS**

Types d'utilisation : alimentation humaine, animale, applications industrielles, détergence...

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé avec une bonne hygiène industrielle, en conformité avec les prescriptions réglementaires en vigueur. Leur non respect ne saurait engager notre responsabilité.

Les informations portées sur cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles sont données de bonne foi.

Date de mise à jour	21/06/2011			